



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 OCTOBRE 2023

Date de convocation :
29 septembre 2023

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 21
Pouvoirs : 5
Excusés ou absents : 3

Date d'affichage :
29 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 09 octobre, à 18H30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Étaient présents : M. SALAK, M. JOLY, Mme CLEMENT, Mme HUBERT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme THIAULT, M. MEUNIER, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme BUREAU, Mme FERNANDES, M. BAUGÉ, M. DA ROCHA, M. KOCH, Mme DUFOURT et M. FABRE.

Avaient donné pouvoir : Mme FOURNIER à Mme MARGUERITAT, M. GATTEFIN à M. JOLY, M. BLIAUT à M. SALAK, Mme BROSSIER à M. MEUNIER et Mme LEFEBVRE à Mme VAN DE WALLE.

Étaient absents ou excusés : M. MATEU, M. DEBROYE, Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

117/2023 – DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET 2023

7.1.2 Décisions Budgétaires

Mme HUBERT présente ce dossier

Section d'investissement :

- Des ajustements doivent être opérés sur les comptes suivants :
- 24 000 € au compte 2041582 pour des travaux d'éclairage public rue du Chemin vert ;
- 4 000 € au compte 2051 pour l'acquisition d'un logiciel pour la gestion des élections ;
- 1 000 € au compte 21848 pour l'acquisition d'un fauteuil ergonomique ;
- 56 000 € au compte 21314 pour le changement des éclairages en LED au stade André Poitrenaux ;
- 60 000 € au compte 21318 pour l'aménagement des locaux de la Police Municipale ;
- - 250 000 € au compte 21318 pour la réfection du bâtiment des services techniques (voir délibération APCP) ;
- - 340 000 € au compte 2152 pour la réfection de la rue Camille Méraut (voir délibération APCP) ;
- 500 € au compte 2152 pour l'acquisition de panneaux de signalisation ;
- 14 000 € au compte 21538 pour l'extension de la vidéoprotection ;
- 5 000 € au compte 266 pour l'acquisition de parts sociales à la Foncière Intercommunale.

Ainsi qu'en recettes d'investissement :

- 19 019 € au compte 13251 attribution d'un fonds de concours de Bourges Plus pour l'acquisition de jeux extérieurs au Jardin du Duc de Berry ;
- 28 371,21 € au compte 13251 attribution d'un fonds de concours de Bourges Plus pour le changement des éclairages en LED aux gymnases Coubertin et Naveau.

De plus, l'emprunt est diminué de 256 258,21 € au compte 1641 et le virement de la section de fonctionnement est diminué de 216 632 €.

La section d'investissement s'équilibre à – 325 500,00 €.

Section de fonctionnement :

Il convient d'inscrire :

- 50 000 € au compte 64111 « charges de personnel » ;
- 130 000 € au compte 61521 « entretien de terrains » ;
- 4 000 € au compte 61551 « entretien matériel roulant » ;
- 60 000 € au compte 615221 « entretien sur bâtiments publics » ;
- - 50 000 € au compte 6288 « divers » ;
- 1 500 € au compte 6184 « formations » ;
- 10 000 € au compte 66111 « intérêts de la dette ».

De plus, le virement à la section d'investissement est réduit de 216 632 € au chapitre 023.

En recettes, il faut ajuster la ligne suivante :

- - 11 132 € au compte 74833 « compensation TF » suite à la notification de l'Etat du 6 juillet 2023.

La section de fonctionnement s'équilibre à – 11 132 €.

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « Finances » du 28 septembre 2023,

Le Conseil Municipal approuve, après débat, avec 24 voix « pour » et 2 abstentions (Mme DUFOURT et M. FABRE) la Décision Modificative N°2 jointe en annexe.

Le Maire,

La secrétaire de Séance,



Jean-Louis SALAK




Annie HOUARD

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 17 / Octobre / 2023